

ALLAITANE 40

**ALIMENT COMPLEMENTAIRE
POUR BOVINS OVINS CAPRINS**

ESPECES



PROPRIETES : ALLAITANE 40 par son complexe de plantes améliore l'équilibre de la flore intestinale et améliore la valorisation de la ration.
Peut-être utilisé en **agriculture biologique** conformément aux règlements (CE) n°834/2007 et (CE) n°889/2008, certifié par FR-BIO 10.

COMPOSITION : Son de blé bio, carbonate de calcium, phosphate monobasique, chlorure de sodium, oxyde de magnésium.

CONSTITUANTS ANALYTIQUES :

Cendres brutes	25,2 %
Protéines brutes	4,4 %
Cellulose brute	2,8 %
Matières grasses brutes	1 %
Cendres insolubles dans HCLM	25,2 %
Calcium	4,7 %
Magnésium	2,6 %
Sodium	2,1 %
Phosphore	1,4 %
MP issues de l'AB (en M.S.)	30%
MP en conversion vers l'AB (en M.S.)	0%
MP ni issues de l'AB ni en conversion vers l'AB (en M.S.)	30%
MP d'origine agricole	70%

ADDITIF AU KG :

Mélange de substances aromatiques

PRESENTATION

Granulés de
3 mm

Conditionnement

Seau de 20 kg

Livré avec un
gobelet
doseur

MAJ : déc./2015

MODE D'EMPLOI

Ovins et caprins adultes : distribuer 40 gr par jour par animal pendant 10 jours ou 25 gr par jour par animal pendant 30 jours.

Veaux : distribuer 50 gr par jour par animal pendant 10 jours ou 20 gr par jour par animal pendant 30 jours.

Génisses, taurillons, bovins d'élevage : distribuer 80 à 100 gr par jour par animal pendant 10 jours ou 50 gr par animal par jour pendant 30 jours.

Vaches : distribuer 100 gr par jour par animal pendant 10 jours avant la mise bas ou 50 gr par animal par jour pendant 30 jours.

Ajuster, poursuivre et renouveler périodiquement en fonction du régime et des besoins.

CONSERVATION

Fabriqué 12 mois avant la date de durabilité minimale indiquée.